

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2015

Nombre de membres présents : 12

Absent excusé : Patrick Hervé (pouvoir à P. Gilouin).

Secrétaire : Pascal Dejoux.

### Ouverture de la séance : 20h40.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte de modifier l'ordre du jour initial :

- **Suppression de la délibération : Commerce ambulant – occupation aire de St Laurent.**
- **Rajout de deux délibérations :**
  - o **DM : M 49.**
  - o **Installation panneaux photovoltaïques sur toiture vestiaires du stade.**

Signature feuille de présence du CM du 06/10/2015.

### Cimetière – réfection du mur de soutènement.

Trois entreprises ont produit leur devis pour les travaux de maçonnerie.

La proposition de l'Entreprise STB présente les critères qualitatifs et financiers les plus avantageux. Le devis, s'élevant à 24 996.94 €, présente un planning et un programme de travaux adaptés à l'état du mur à reconstruire.

L'aide de l'Etat sera sollicitée par le biais de la DETR, ainsi que l'aide financière du Département.

Adopté à l'unanimité.

Deux entreprises funéraires ont été également contactées pour la procédure à mener sur les sépultures jouxtant le mur avant l'engagement des travaux. Vallon Funéraire obtient l'aval du CM pour une intervention sur les concessions.

Adopté à l'unanimité.

### Service technique – Renouvellement contrat CUI EMPLOIS AVENIR.

Le contrat CUI EMPLOIS AVENIR du personnel, recruté au Service technique, arrive à échéance le 15 décembre prochain. La continuité du Service nécessite son renouvellement, pour une année, dans les mêmes conditions, à savoir, 35 heures hebdomadaires, avec le bénéficiaire, comme précédemment, de l'aide financière de Pôle Emploi.

Adopté à l'unanimité.

### STEP–Acquisition des parcelles pour le passage des canalisations.

- 1- Monsieur Philippe ANDRE, Premier Adjoint, indique que le Cabinet de géomètres Rémy et Faure a défini le tracé pour le passage des canalisations de la future STEP.

Trois parcelles sont concernées, propriétés de l'indivision Morel, JY Morel et Mme Vinay.

Les compromis ont été signés. L'acte authentique suivra.

Adopté à l'unanimité.

- 2- Une indemnité d'éviction (1.50 € / m<sup>2</sup>) sera versée soit au propriétaire soit au fermier, selon le cas.

Adopté à l'unanimité.

### Décision modificative – M 49

Le règlement d'une facture de frais d'études pour la STEP a nécessité le transfert de 1 170 € de l'article 2315 (Installation, matériel et outillage) à l'article 2031 (frais d'études).

Adopté à l'unanimité.

### CCVD – Commission CLETC

Monsieur Charrier était le délégué de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges à la CCVD.

Son remplacement sera assuré par N. Naud.

Adopté à l'unanimité.

Une attention particulière doit cependant être apportée au « transfert » de l'eau : risque d'entraîner des dépenses.

Vigilance et autonomie doivent rester des notions à ne pas négliger.

**Panneaux photovoltaïques – installation sur la toiture des vestiaires du stade.**

Le maire propose d'engager la Commune dans un programme d'actions comprenant le déploiement à grande échelle du photovoltaïque sur le territoire, et informe le CM du partenariat mis en place entre « Biovallée énergie », la CCVD, et la CCC du Pays de Saillans.

La Commune contribue ainsi à l'effort de production d'énergie renouvelable.

Une convention est signée entre la Commune et la Société d'Economie Mixte, SEM Val de Drôme Développement, qui prend en charge, dans sa totalité, la mise en œuvre des panneaux photovoltaïques sur la toiture du stade sous réserve que ce projet soit techniquement réalisable.

Pour une superficie de 60 m<sup>2</sup>, le rapport s'élève à 3 c / le KW, soit un gain de 500 € environ par an.

L'assurance doit être contactée pour prévenir tout risque ; l'état de la toiture doit être dénoncé : la toile plastique, sous les tuiles, est détériorée.

Le problème de la résiliation du projet est à considérer dans la convention.

Adopté à l'unanimité.

**Infos diverses.**

**Voirie.**

Quartier La Vaumane : trous comblés dans le chemin Permingeat.

Montée du Village : affaissement fossé devant Maison Lavis – Courrier à CDT pour réfection et changement plaques d'égoût.

Descente du Verger : grilles d'évacuation à nettoyer.

Bois au-dessus Maison Boulay : élagage programmé.

**Urbanisme.**

Arrêté accord PC L. Blanc : construction hangar agricole.

Chapelle St Pierre - relevés témoins le 11/11/2015 par C. Vallon et JC Barret : aucune évolution significative. Fissure sur façade d'entrée : intérieure et extérieure – fissure active – aucune déduction.

Deux visites des Services du CAUE : signature de la convention – prise de mesures des bâtiments publics.

**Eau et assainissement.**

Surpresseur : vessie défectueuse à changer selon les résultats de l'expertise.

Limiteur de débit : à vérifier – changement à envisager.

**Château.**

Reprise des travaux – installation de la grue.

**Bulletin municipal.**

Distribution après le prochain Conseil Municipal.

Installation des illuminations de Noël au cours des premiers jours de décembre.

Loto de l'association de la cantine : 28/11/2015

Date du prochain CM : 15/12/2015.

Clôture de la séance : 22 h 55.